COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 octobre 2023

Présents : Mme GUEGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme LE GALLIARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège, M. KERMABON François, Mme MATIGNON Isabelle, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, M. JOUANNO Mickaël, Mme GOALABRE-BITEAU Anne.

Absents excusés : M. LE PIPEC Olivier, Mme OLLIVIER Valérie, M. LE TROUHER Vincent

Absente : Mme TROUBOUL Marie-Claire

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 22 septembre 2023. Approuvé à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation en raison du caractère permanent des besoins de la commune pour assurer le service d'ALSH et périscolaire, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante,

- de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à compter du 1er février 2024
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la proposition de Madame le Maire

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Vu la création du poste d'adjoint territorial d'animation par délibération du 20 octobre 2023.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
Emploi	**Nombre**	**Durée de service hebdomadaire**	**Grade ou cadres d'emplois**
Service administratif			
Secrétaire de mairie	1	Temps complet	Rédacteur principal de 2ème classe
Agent administratif polyvalent	1	Temps complet	Adjoint administratif principal de 1ère classe

Service technique			
Responsable du service technique	1	Temps complet	Agent de maîtrise jusqu'au 1er décembre 2023
Responsable du service technique	1	Temps complet	Technicien à partir du 1er novembre
Chargé de travaux en espaces verts	1	Temps complet	Cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux
Agent technique de maintenance des bâtiments et d'entretien de la voirie	1	Temps complet	Agent de maîtrise principal
Agent d'entretien des espaces verts et du cimetière	1	Temps complet	Agent technique principal de 1ère classe
Agent d'entretien des espaces verts	1	Temps complet	Agent technique territorial
Service culturel			
Chargée de la médiathèque et de la communication	1	Temps complet	Agent territorial du patrimoine
Service enfance jeunesse			
Responsable du service enfance jeunesse	1	17,5/35ème	Animateur
Directeur du centre de loisirs du mercredi	1	Temps complet	Opérateur A.P.S principal
Chargée de la restauration scolaire	1	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe
Animatrice périscolaire	1	32/35ème	Adjoint technique territoriale
ATSEM	1	Temps complet	ATSEM principal de 2ème classe
Animatrice ALSH et périscolaire	1	12/35ème	Adjoint territorial d'animation
Gestionnaire de la salle des fêtes	1	30/35ème	Adjoint technique territorial
Agent technique polyvalent	1	20/35ème	Adjoint technique territorial
Agent technique polyvalent	1	30/35ème	Adjoint technique territorial
Agent postal communal	1	28/35ème	Adjoint technique territorial

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la proposition de Madame le Maire

	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Afin d'apporter la trésorerie nécessaire au budget CCAS 2023, il convient de procéder à une subvention au budget CCAS de 500 euros, madame le Maire propose de modifier le budget principal comme suit :

Fonctionnement Chapitre 65	Dépenses	657358 – Subvention fonctionnement CCAS + 500 €
Fonctionnement Chapitre 012	Recettes	7482– Taxes additionnelles droit de mutation + 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal**

TARIFS 2024 SALLE RÉSONNANCE

M. LE MOING Jean-Jacques rappelle à l'assemblée que la salle Résonnance sera occupée par le service de restauration scolaire pendant les travaux de la cantine prévus pour le 1er semestre 2024. Il propose donc de réévaluer les tarifs de location de la salle résonnance afin de s'adapter aux contraintes pour les locataires de la salle, car seule la salle en format 2/3 pourra être louée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER les tarifs suivants, applicables à partir du 1er janvier 2024.**

TARIFS DE LA SALLE RESONNANCE				
Associations Communales et Malguénacois				
	Réunion sans repas en semaine	**Journée**	**samedi & Dimanche (2jours)**	**Journée supplémentaire**
	€	**€**	**€**	**€**
Totalité de la salle (après travaux)	210	357	525	210
Grande Salle 2/3 (pendant travaux)	137	242	378	137
Grande Salle 2/3 (pendant travaux sans scène)	84	126	168	84
Grande Salle 2/3 (après travaux)	137	242	378	137
Petite salle 1/3 (après travaux)	84	126	168	84
Gradins	158	158	158	0
Cuisine		105	105	105
Caution	1000	1000	1000	
Préparation de la salle		½ journée	½ journée	
Forfait en cas de Casse dégradation				
Ménage	300	300	300	
Casse Micro (remplacement)	200	200	200	
Casse ou Perte Badge (remplacement)	50	50	50	

TARIFS DE LA SALLE RESONNANCE					
Utilisateurs non domiciliés à Malguénac					
	Réunion sans repas en semaine	Journée	samedi & Dimanche (2jours)	Journée supplémentaire	Entreprises et professionnels
	€	€	€	€	€
Totalité de la salle (après travaux)	315	536	804	315	1040
Grande Salle 2/3 (après travaux)	205	363	567	205	672
Grande Salle 2/3 (pendant travaux avec scène)	205	363	567	205	672
Grande Salle 2/3 (pendant travaux sans scène)	126	189	252	126	384
Grande Salle 2/3 (après travaux)	205	363	567	205	672
Petite salle 1/3 (2eme semestre)	126	189	252	126	384
Gradins	210	210	210	0	210
Cuisine		158	158	158	158
Caution	1000	1000	1000	1000	1000
Préparation de la salle					500
Forfait en cas de Casse dégradation					
Ménage	300	300	300	300	500
***Casse Micro** (remplacement)*	200	200	200	200	100
***Casse ou Perte Badge** (remplacement)*	50	50	50	50	50

ACQUISITION PARCELLE RUE DE GUERN

Mme le maire rappelle à l'assemblée qu'une convention lie l'Établissement Public Foncier de Bretagne à la commune, elle a été conclue le 5 juillet 2019 et prévoit que les parties doivent se réunir au plus tard à la fin de la 3eme année de convention pour faire un point sur les avancées du projet, les éventuelles acquisitions, négociations amiables… La parcelle cadastrée ZK266, 5 rue de GUERN sur laquelle se situent la boulangerie et une maison en pierre est concernée par cette convention avec l'EPF.

Le portage foncier assuré par l'EPF prendra fin au plus tard le 18 août 2026 la cession de foncier s'élevant à 95 130.90 € devra donc intervenir avant cette date.

Les propriétaires de la parcelle voisine, M. et Mme TADIC sont vendeurs du terrain qui jouxte la maison en pierre, la maire propose à l'assemblée que la commune se porte acquéreur d'une partie de ce terrain afin de valoriser la maison en pierre pour un futur éventuel projet communal ou une vente à autrui dans le futur (la maison ne peut pas, au titre de la protection des bâtiments de France, être détruite).

Une estimation du terrain a été faite au m² mais aucune négociation n'a été entreprise sur un prix d'achat pour l'instant. Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'un achat.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la proposition d'acquérir une partie de la parcelle voisine le long de la maison en pierres.

Commission Information, communication, Sport, Culture

Espaces publics : mobilier urbain.

C'est l'offre de Breizh Trax qui a été retenue pour 5 tables, 3 bancs, 6 banquettes, options 2 baquettes et 4 rangements vélo.

Demande de subvention de l'association Athlétique Forme

Le principe de financer tout ou partie du changement de clef de la porte du local n'est pas retenu car il s'agit d'un choix de l'association de changer cette serrure.

Une clef devra être demandée à l'association étant un bâtiment communal. La commune doit pouvoir avoir accès en cas de demande d'interventions.

Une proposition de subvention exceptionnelle (200€) est retenue pour la participation au championnat du monde de à MAIA au Portugal.

Médiathèque

Marie Pierre MAZIERE assurera le remplacement de Maria CAPPÉ sur une partie de ses missions qui concernent la médiathèque sur une DHS de 20 heures..

Communication

Élodie LE TUTOUR remplacera Maria CAPPÉ sur la partie communication (animation réseaux sociaux, site communal, panneau lumineux, bulletin, mensuels) sur une DHS de 20 heures.

Animations 2024

La réflexion est en cours et une date de commission sur ce thème sera prochainement proposée.

Prévoir de rencontrer les responsables d'associations début 2023. Point Planning des salles besoins des associations animations ….. À travailler

Aire camping-car

Il a été proposé de faire installer une nouvelle aire de stationnement pour camping-car qui pourrait accueillir une borne de chargement électrique. A voir avec Pontivy Communauté pour des conseils ou des aides techniques.

Travaux en cours

Restaurant scolaire : fin de la consultation pour les marchés. 25 offres pour 11 lots (le 4eme pour la couverture-pas d'offre). 2 offres pour le 13eme lot – mobilier cuisine.

Pas de date fixée par le cabinet BLEHER pour la restitution de l'analyse des offres à ce jour.

Jeux Résonnance : Ils ont été commandés – ils seront implantés à plus de 10 mètres de la voirie. Pas de date de pose déterminée mais seront installés avant la fin de l'année 2023.

Park Liam : Une réunion a eu lieu avec les différents intervenants dont EIFFAGE, le cabinet NICOLAS et l'entreprise GARSINSKY mandatée par Morbihan Energie. Les prestations prévues pour la 2eme phase des travaux étaient de 110 000€ mais des surcoûts sont à prévoir pour les travaux et pour le cabinet NICOLAS (3 000€). Afin de respecter les prévisions budgétaires initiales des discussions ont aboutis eu lieu, et il été conclu qu'il y aurait moins de travaux : diminution d'espaces verts, moins de granit, arbres moins grands…

Les travaux d'enrobé sont prévus pour le 23 novembre, un affichage sera réalisé en conséquence.

Espaces verts communaux : la rédaction d'une convention avec les riverains chargés d'entretenir les haies communales est en cours.

Le choix des plantes pour l'été prochain a été fait. Pour l'an prochain, plus de fournisseurs seront sollicités.

Les chrysanthèmes ont été mis dans les jardinières.

Le fauchage le long des voiries communales devrait débuter autour du 20 novembre.

Bâtiments scolaires/périscolaires : Le CAUE viendra restituer l'étude du projet de rénovation autour des bâtiments dédiés à l'enfance semaine 47, pas de jour fixé au moment du conseil.

Cantine / portail famille : Jusqu'ici il était permis de désinscrire un enfant pour la cantine sur le portail jusqu'à 48 heures avant. Dorénavant, les parents pourront désinscrire les enfants par mail envoyé à la mairie jusqu'au jour même avant 9h30. Uniquement par mail, aucune demande par téléphone ne sera prise en compte.

Questions diverses

Un concours photo sur le thème d'Halloween a été organisé par la commune. Règlement consultable sur facebook.

La collecte des informations pour la rédaction du bulletin est en cours.

Commémoration du 11 novembre : 2 jeunes nouveaux porte-drapeaux ont été recrutés. Un apéritif sera servi au Ty Lou.

Le 11 novembre aura lieu le repas des ainés à la salle Résonnance.

Une nouvelle association a été créée à Malguénac « jeux m'amuse », des jeux de société seront proposés pour tous les âges dans une salle de la mairie.

Fin du conseil à 20h35.